

**Pour une cérémonie,
Combien nous devez-vous ?**

RIEN

Vous ne devez rien. Notre Eglise vous invite à la responsabilité et à la générosité, en toute liberté. Il en va du témoignage évangélique de la gratuité de l'amour de Dieu. Ainsi, notre Eglise tient à ne pas pratiquer de tarifs.

UNE OFFRANDE

Nous serons heureux de recevoir votre offrande selon vos possibilités. Votre expérience de la vie quotidienne saura en apprécier le montant. A titre indicatif, le don moyen est d'environ 300 euros pour un service de baptême ou d'obsèques et de 600 euros pour un mariage.

A qui donner, quand ?

Votre don est intégralement versé au compte de l'Eglise et pas au pasteur ! Vous pouvez ainsi donner par virement bancaire (IBAN / FR34 2004 1010 0600 1820 9U02 726, BIC / PSSTFRPPLIM), par carte bancaire depuis notre site internet, en espèces (sous enveloppe) ou par chèque (libellé à l'ordre de Eglise réformée de Limoges).

Votre don est déductible des impôts pour 75% de son montant, dans la limite de 562 euros, et 66% au-delà dans la limite 20% du revenu imposable. D'autre part, les legs à l'Eglise donnent lieu à des abattements d'impôts et ne lèseront pas vos héritiers, directs ou indirects. Si vous souhaitez des renseignements, contactez-nous.

UN SOUHAIT

Nous avons peut-être fait connaissance ou nous nous sommes rencontrés lors d'un service. Nous espérons avoir beaucoup d'autres occasions de nous rencontrer lors d'un culte ou une autre activité de notre Eglise. Vous y serez accueillis librement, chaleureusement.

Le culte est célébré chaque dimanche à 10h30 au temple de Limoges. Un bulletin d'information bimestriel local, intitulé Au Fil du Temple est envoyé par mail informant les membres de la vie de l'Eglise.

REFERENCES UTILES

Temple :

14 rue de la Réforme 87000 LIMOGES
IBAN / FR34 2004 1010 0600 1820 9U02 726

Siège social :

14 rue de la Réforme 87000 Limoges
☎ 0555772206 epudelimoges@gmail.com
<https://limoges.epudf.org>

Pasteur :

Poste vacant

Présidente :

Hélène Haman
29-31 avenue G & V Lemoine 87000 Limoges
helenehaman37@gmail.com

Trésorière :

Florence MARQUET
Fraisieux 87220 Eyjeaux
eglisereformeelimoges@pgi.logeas.fr

BAPTEME, BENEDICTION LORS
D'UNE CELEBRATION DE MA-
RIAGE, CATECHESE, SERVICE
D'ESPERANCE (OBSEQUES)...



**Vous attendez un service
de votre Eglise**



**L'Eglise Protestante Unie
de Limoges vous reçoit.**

Vous vous adressez à notre Eglise pour **partager** un temps de joie ou de peine ; les personnes rencontrées, pasteurs ou membres, sont là pour vous accompagner dans ce moment important de la vie.

Nous espérons que vous trouverez **l'écoute** attendue et les réponses à vos questions spirituelles et pratiques.

Notre souci est de faire, de ce moment et de sa célébration, au temple ou ailleurs, un événement qui vous parle et manifeste **l'accueil** du Seigneur à votre égard.

Notre responsabilité est d'affirmer la **présence**, le **soutien** et la **bénédiction de Dieu le Père**, qui vous aime comme il l'a manifesté à travers son Fils Jésus-Christ, mort et ressuscité pour chacun de nous.

Ce petit dépliant a été réalisé dans le but de vous aider à mieux nous connaître. Il répondra sans doute à des questions que vous n'avez peut-être pas osé poser.

Merci de lui prêter attention.

Quelle Eglise ?

Protestante

Elle appartient à l'Eglise Protestante Unie de France, communion luthérienne et réformée, elle-même membre de la Fédération Protestante de France.

Elle est héritière de la Réforme (du XVI^e siècle), qui insiste sur l'Evangile du don gratuit de l'amour de Dieu pour tous les hommes, indépendamment de leur statut social ou de leur fortune : Dieu nous aime tels que nous sommes. Il nous invite à l'aimer en retour pour que notre vie prenne sens. Aujourd'hui, nous prêchons ce message au nom de Jésus-Christ.

Eglise locale

Vous êtes accueillis par une Eglise locale de 220 foyers environ. Elle est dirigée par un Conseil Presbytéral (CP) de plusieurs membres élus pour quatre ans. C'est lui qui décide des grandes orientations de la vie de l'Eglise, en accord avec le synode régional et le synode national (assemblées représentatives).

Pasteur

Vous pourrez également rencontrer des membres de l'Eglise auxquels le Conseil Presbytéral aura confié des responsabilités. Le plus souvent, vous rencontrez un pasteur. Il s'agit d'un chrétien qui a été appelé à servir une communauté.

Etat et Eglise : quels rapports ?

Depuis la loi française de 1905, l'Eglise et l'Etat sont rigoureusement séparés (sauf en Alsace et Moselle).

Cette situation d'indépendance réciproque fait que l'Eglise assume seule l'ensemble de ses charges, y compris celle du logement du pasteur et de la gardienne, de son temple et des locaux annexes.

Comment vit l'Eglise financièrement ?

Aucune subvention n'est versée par l'Etat pour le fonctionnement des Eglises et les pasteurs ne sont pas rémunérés par l'Etat.

L'Eglise ne vit que des offrandes, des dons réguliers ou occasionnels des participants, et des legs. Avec ces dons, l'Eglise forme et paie les pasteurs, entretient les temples, logements pastoraux, salles, subvient aux charges, assure sa mission, auprès comme au loin, et vous permet de bénéficier des services que vous sollicitez.